Ephémères

CREPAN
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE

Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature
Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
74 Boulevard Dunois 14 000 Caen – Tel : 02 31 38 25 60 - crepan@gmail.com site : www.crepan.org
Numéro 223/Mai 2018

Editorial

Par Claudine JOLY

Le CREPAN fête cette année 50 ans de combat environnemental par une poignée plus ou moins grosse suivant les moments de militants acharnés qui refusent de regarder de l'autre côté pendant que la maison brûle. Que de boulot en 50 ans ! Les militants font évoluer les mentalités de la masse et cela se voit, s'entend partout, est-ce que cette évolution sera assez rapide et assez forte pour arrêter et compenser la dégradation de notre monde ? On en reparle dans 50 ans, les choses auront largement bougé d'ici là ! Bon courage à nos enfants et merci à tous ces militants passés dans l'oubli mais qui ont apporté leur pierre à cette évolution des mentalités.

Les Rendez-Vous à Venir

Fête de la Nature : Sortie le samedi 26 mai dans le cadre des animations sur les plages du débarquement. Rendez-vous à 15h à Ouistreham RivaBella au monument Kieffer avenue Aristide Briand.
Promenade naturaliste à marée basse : que nous révèle la laisse de mer sur la vie marine? Certaines algues et certains animaux sont arrivés après le débarquement de 1944, lesquels? Comment?
Fête de la Nature en Ville : 16 juin animation Crepan et autres associations Place St Sauveur (10h/17h)
PBZ n° 42: Plage Bar Zoom du CREPAN à COURSEULLES-samedi 2 juin 2018, 10h30 devant l'école de voile, parking du mémorial canadien (rive gauche de la Seulles).
Zoom : tout, ou presque, sur les coquilles des huîtres, formation, composition, croissance, fonctionnement, diversité, supports de vie, fossiles…
Pour tous : le bilan au bar de la Maison Bleue (sur la gauche en arrivant au RV).
En option : déjeuner au restaurant de la Maison Bleue, en réservant auprès d'Annick NOËL , annicknoel@wanadoo.fr ou 02 31 84 11 18 avant le 31 mai.
«Jardin, Nature et Recyclage» : Cormelles-le-Royal 26 mai après-midi (Champ de foire)
Journée du Développement Durable du Quartier du Chemin vert : 30 mai (Caen 10h/17h)

2 juin, 3 juin … : plus d'animations et de sorties naturalistes sur notre site Internet www.crepan.org

Dans ce Numéro

Assemblée Générale de FNE 2
Voir l'invisible 2
Abattage de 46 platanes à Rouen 3
Colloque hydrogène 3
Recours du CREPAN 4
Structures environnementales en région 4
Eco-redevance sur les poids lourds 5
Assemblée Générale du Crepan 5
Mots croisés naturalistes 6

Le Mot du Jardinier

Bien des dictons populaires recommandent d'attendre que les Saints de glace soient passés pour repiquer les plants en pleine terre. Les saints de Glace sont les jours de la St Mamert (11 mai), St Pancrace (12 mai), St Servais (13 mai). Malgré tout, ne vous précipitez pas au jardin car « Quand la saint Urbain est passée, le vigneron est rassuré» et «Mamert, Pancrace, Servais sont les trois saints de glace, mais saint Urbain les tient tous dans sa main.» C'est le 25 mai ! Une baisse de la température pouvant amener une période de gel peut encore être observée jusqu'au 25 mai.... Alors, patience !

Assemblée générale France Nature Environnement

Le 7 avril dernier s'est tenue l'AG de FNE nationale dans l'amphithéâtre du Museum d'Histoire Naturelle à Paris. Cette AG a commencé par une longue intervention de Nicolas Hulot. Celui-ci a insisté sur la nécessité d'une pression forte de la société, donc de FNE, pour faire bouger les lignes en matière d'environnement quand ses demandes sont confrontées aux réalités réglementaires et sociales, au déni des questions environnementales en particulier la perte de biodiversité. Son objectif n'est pas d'obtenir immédiatement des résultats mais de créer des conditions pour que la Transition Ecologique et Solidaire (TES d'où le nom de son ministère) soit irréversible.

Il croit encore à son rôle mais fera un bilan sous quelques semaines « sa présence est-elle nécessaire, justifiée, utile ? ».

FNE et ses associations adhérentes lui ont exprimé leurs difficultés d'existence, toujours plus de sollicitations de participations à des instances, de demandes de propositions, de solutions et moins de soutien, le système est à bout de souffle malgré un nombre d'adhérents de plus en plus important (900 000 décomptés cette année !). Le ministre dit en être très conscient, dit qu'il a besoin de nous, que nos demandes sont largement légitimes, cela suffira-t-il ?

FNE a salué chaleureusement le travail de Nicolas Hulot, ni lui ni nous n'avons le droit de lâcher !

Claudine JOLY

Voir l'invisible

C'est le thème de la Fête de la nature 2018 qui se déroulera du 23 au 27 mai 2018. La loupe peut être utile mais pas obligatoire puisqu'il s'agit de voir la nature autrement, de rompre avec les habitudes…on nous invite à surprendre. France Nature Environnement est partenaire et le site révèle de nombreux projets. Partout en France, les hérissons font preuve d'imagination. Les petites bêtes méconnues et les fleurs discrètes sont au programme, la nature le soir, ou même la nuit sera visitée, on aimerait aller partout mais la visite du site permet déjà de surprenantes découvertes virtuelles.

La Fête de la nature en région Normandie aura une particularité. Dans le cadre de la candidature des Plages du débarquement pour une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel », la Région souhaite mettre en lumière ce territoire et nous demande d'y situer les animations axées sur la facette naturelle des plages. Ainsi, le Crepan propose une découverte de l'estran et de ses laisses de mer à Ouistreham (Sword Beach) tout en recherchant ce qui a changé depuis 1944. Par exemple les Crépidules et les Sargasses sont arrivées depuis. Quand, comment ? à suivre…Validée, cette sortie est inscrite sur la plateforme fetedelanature.com et sur le site de FNE.

Bonne Fête de la nature à tous !

Annick NOËL, Directoire du réseau Esen de FNE (éducation et sensibilisation à la nature et à l'environnement)

Réseau Biodiversité

Abattage de 46 platanes à Rouen

La ville de Rouen a signé en 2016 la « charte de l'arbre » qui prévoyait la protection des arbres sur le domaine public ce qui ne l'a pas empêchée en juillet 2016 d'abattre 46 platanes centenaires sur un de ses boulevards malgré la mobilisation de milliers de personnes en amont. HNNE (devenue depuis FNE Normandie) a porté plainte et a été finalement entendue par le tribunal administratif : « en autorisant la coupe des arbres à grands développement situés sur la parcelle KS 24, la commune de Rouen a méconnu les dispositions de l'article UC 13 du plan local d'urbanisme » et l'arrêté d'autorisation d'abattage a été annulé. FNE Normandie demande donc la replantation de 46 arbres de haut jet en lieu et place des précédents et le respect par la municipalité des règlements et autres chartes à l'avenir, cela sera-t-il réalisé ? Cela n'apparaît pas dans le jugement. FNE Normandie demandait aussi 1 000 euros pour ses frais juridiques mais non, rien …

Pour plus de détails voir notre site

Claudine JOLY

Réseau énergie

Colloque Hydrogène organisé par le SDEC (Service départemental des Energies du Calvados) le 11 avril à Caen

« L'hydrogène c'est l'avenir » dixit monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, en charge de l'environnement au Conseil Régional. On y croit très fort et un plan H2 va être lancé sur l'ensemble de la Région avec le financement de 15 stations et 250 véhicules en 2019, rien que sur le Calvados 25 bornes de ravitaillement sont envisagées. Actuellement, sur la Région 2 distributeurs fonctionnent à Saint Lô et Rouen. L'H2, est-ce vraiment la solution long cours ? D'où vient cet H2 ? Pour le moment en majeure partie du « reformage » du méthane qui permet d'obtenir de l'H2 mais aussi du CO2 ce qui est ennuyeux d'un point de vue gaz à effet de serre même si certains emplois industriels sont possibles, un autre moyen est l'hydrolyse de l'eau par un courant électrique ce qui permet d'ailleurs de stocker l'énergie issue des énergies renouvelables intermittentes (éolien, solaire) ce qui est tout de suite beaucoup plus « durable ». Donc on sait stocker l'énergie issue des éoliennes, ai-je demandé ? Il m'a été répondu formellement oui mais encore faut-il que l'on nous en propose et en France, le moins que l'on puisse dire est que cela n'avance pas !

La Californie prévoit 18 000 véhicules à H2 en 2020, le Japon 40 000, l'Allemagne maille son territoire (400 stations en 2023), le Danemark idem à partir de leurs champs d 'éoliennes, et chez nous ???

Dans les Hauts de France, un bourg (Tupigny) a un projet de 6 éoliennes capables de fournir avec l'H2 la consommation électrique et le chauffage pour plusieurs milliers de foyers et faire rouler différents types de véhicules localement (1 éolienne de 3 MW fournirait 180 Tonnes d'H2 capable de faire rouler environ 1 000 véhicules légers), à suivre de très près.

Pour une voiture non polluante localement et non émettrice de gaz à effet de serre, on voit donc se dessiner le choix entre 2 options : l'électricité en grande partie d'origine nucléaire disponible actuellement et l'H2 disponible un jour peut-être à partir d'éoliennes ou de panneaux solaires, personnellement je n'ai pas d'hésitation, vive l'hydrogène couplé aux énergies renouvelables !

Claudine JOLY

Réseau Agriculture

Recours : retournement d'une prairie en zone Natura 2000

Le CREPAN avait engagé en avril 2017 un recours devant le tribunal administratif de Caen demandant l'annulation d'un arrêté préfectoral qui autorisait le retournement d'une prairie de 1,6 ha sur la commune de Chicheboville. Cette prairie située sur le site Natura 2000 « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville » était soumise au régime d'autorisation propre à Natura 2000.

Par un jugement en date du 16 avril 2018, le Tribunal conclut à l'annulation de l'arrêté en s'appuyant sur plusieurs arguments soulevés dans nos requêtes.

Tout d'abord, contrairement à ce qui était mentionné dans l'évaluation des incidences Natura 2000, l'instruction confirme que la parcelle est bien classée en zone humide.

De plus, le juge retient le risque de dégradation de la qualité des eaux de la zone ainsi que du milieu naturel présent lié au retournement de la prairie et la mise en culture du fait de l'utilisation de fertilisants et de pesticides. L'impact négatif des retournements de prairie étant par ailleurs démontré par le profil environnemental de Basse-Normandie, dont nous faisions état dans notre mémoire, qui analyse l'impact de certaines pratiques agricoles sur la biodiversité.

Enfin, et le juge s'appuie particulièrement sur ce point, le fossé contigu à la parcelle accueille l'Agrion de Mercure, espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la directive européenne « Habitats Faune Flore » et de la flore aquatique notamment le potamot coloré, protégé au plan régional et inscrite sur liste rouge de vulnérabilité. L'habitat de ce fossé est ainsi qualifié d'habitat communautaire par le conservatoire des espaces naturels.

Le juge retient que la note du Conservatoire des Espaces Naturels présentée par le Préfet pour justifier l'autorisation décrit certes l'état de la parcelle et confirme la présence de l'Agrion de Mercure dans le fossé mais ne se prononce pas sur l'impact du projet. Par ailleurs, aucune autre pièce n'est de nature à établir l'absence de risques de pollution agricole sur cet espace naturel.

Le Préfet n'apporte alors aucun élément permettant d'affirmer que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur la biodiversité et sur les espèces protégées présentes dans l'ensemble de la zone.

Dès lors, il revenait au Préfet d'apporter la preuve de l'absence d'incidence du projet sur le site Natura 2000, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

Le juge estime donc que dans ces conditions, et alors même que le projet est relativement modeste, le Préfet du Calvados a commis une erreur d'appréciation en autorisant le projet et annule l'arrêté.

Ce jugement intervient 1 an après notre demande et n'a probablement pas empêché le retournement de la prairie (à vérifier). Cependant, il présente un intérêt jurisprudentiel certain puisqu'il repose sur les services préfectoraux qui autorisent un projet en zone Natura 2000 la charge d'établir l'absence d'incidence du projet sur le milieu et les espèces présentes.

Charline DAVID

Réseau Biodiversité

Région et organisation des structures environnementales

Le Conseil Régional a mis en place une ARB Agence Régionale de la Biodiversité, il va mettre en place une ARDD Agence Régionale du Développement Durable, ces structures reprenant en leur sein, entre autres, l'AREN Agence Régionale de l'Environnement basée à Rouen et l'IRD2 Institut Régional du Développement Durable basé à Caen. Le tout devrait être chapeauté par un GIP Groupement d'Intérêt Professionnel, structure non associative, piloté par un Conseil d'Administration qui est essentiellement un conseil de financeurs. Le GIP a l'intérêt de permettre l'entrée et l'apport de capitaux de financeurs privés. Les orientations des travaux seront données par des Conseils Thématiques à la tête de chaque Agence mais il semble bien que le CA décidera au final, intéressant ou inquiétant ? Actuellement rien n'est fixé dans le marbre, à finaliser pour la mise en place en janvier 2019.

Claudine JOLY

Réseau transport

Eco-redevance sur les poids-lourds pour financer le rail : le CREPAN interpelle le Ministre Hulot !

Alors que le Gouvernement et les Députés de la majorité affirment vouloir donner un nouvel élan pour le ferroviaire en France en réformant la SNCF, une mesure essentielle devrait voir le jour aux yeux des défenseurs de l'environnement et aura valeur de test sur la sincérité de nos décideurs : le retour d'une éco-redevance sur le transport routier de marchandises pour financer le rail. ONG, citoyens, élus, chargeurs... Nombreux sont ceux attendant cette mesure, abandonnée de façon irresponsable par le précédent Gouvernement sous la pression de quelques bonnets rouges, syndicats de patrons bretons et d'une ministre hostile au principe même de la fiscalité écologique.

Files ininterrompues de poids-lourds sur l'A13, l'A84 ou l'A28, voies ferrées et embranchements fret inutilisés, triages de Sotteville lès Rouen et Mézidon à l'abandon... Le déséquilibre modal est alarmant : 97% des flux vers les autres régions depuis l'ex Basse-Normandie sont assurés par camions, le rail et le fluvio-maritime se partageant le petit 3% restant. Depuis les plans fret successifs de la SNCF, on compte désormais zéro wagons à Caen ou Cherbourg, contre des milliers de poids-lourds quotidiens ! La politique des transports très favorable au mode routier depuis des décennies (investissements, urbanisation en périphérie avec zones d'activités non connectées au rail, fiscalité avantageuse...) engendre une forte contribution de ce secteur à l'émission de gaz à effet de serre, à la pollution de l'air avec impact sur la santé publique, au bruit ou encore à l'insécurité routière... Les normands subissent de plein fouet les nuisances des poids-lourds en transit international, notamment depuis les ports.

Cette situation ne semble pas inquiéter nos décideurs politiques, tant régionalement que nationalement. Ecologie et lutte contre le dérèglement climatique sont des notions totalement absentes des débats relatifs aux déplacements ! En Normandie, la Région relance un soutien aux projets de 2x2 voies et autoroutes, autant d'argent qui fera défaut au rail. Des projets véritables aspirateurs à voitures et camions continuent de voir le jour, comme le projet de méga plate-forme Logidis dans l'agglomération caennaise. Les déclarations de la Ministre en charge des Transports Madame Élisabeth BORNE, qui appelle à « dédiaboliser la route », ne sont pas sans nous inquiéter. Le scandale du fret ferroviaire à l'agonie (moins de 10% de part modale en France), malgré l'ouverture à la concurrence en 2006 présentée comme la solution pour le développer, est totalement absent de la réforme ferroviaire en cours d'adoption.

Le CREPAN dénonce cette situation. Il demande à l'Etat de mettre enfin en œuvre une fiscalité écologique sur le transport routier de marchandises dans le cadre de la loi Mobilités en préparation. Le lobby routier ne doit pas avoir le dernier mot ! Les produits de cette éco-redevance doivent être affectés aux modes de déplacements compatibles avec les enjeux environnementaux du 21ème siècle : fret ferroviaire, trains régionaux et intercités, tramways, transport fluvial et vélo. Nous venons d'intervenir en ce sens auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire Nicolas HULOT, avec copie aux Députés de l'ex Basse-Normandie et à la presse. Nous vous tiendrons au courant des réponses éventuelles.

Marc LEROCHAIS

L'Assemblée Générale du CREPAN s'est déroulée le 20 avril dernier à la Maison des Associations de Caen.

L'équipe du Crepan a soufflé en fin d'AG les bougies des 50 ans de vie de l'association.

Le compte-rendu et les diaporamas visionnés sont consultables sur notre site Internet.

Nous vous proposons des mots croisés pour naturalistes imaginés et créés par Michel PROVOST. Voici la grille n°1.

Réponses en bas de page.

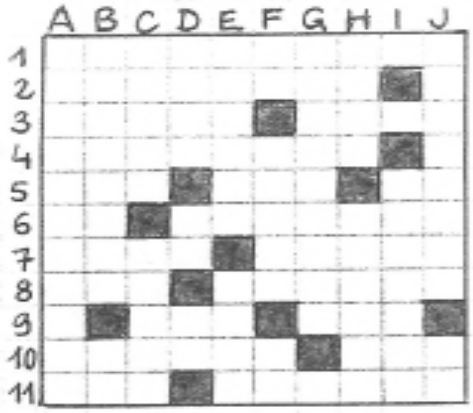

HORIZONTAL :
1- Rapace. 2- Cétacé. 3- Mode de calcul. Fleuve du 66. 4- Règles de la métrique. 5- Fille de la côte. À demi rigoureux. Avant la matière. 6- A toujours son jumeau dans la phrase. Un soucis pour notre civilisation. 7- Faute au basket-ball. Sa faute ne pardonne pas. 8- Bout de jardin. Martel en tête, ils l'ont eu... 9- Oiseau. On ne peut mieux. 10- Passage. A vu le jour. 11- Lentille convexe. Saules.

VERTICAL :
A- Rapace. B- Rapace. Cité entre Tigre et Euphrate. C- Bateau léger. Hémiptères aquatiques. D- Protestas. Donc à régler. Va avec elle. E- Ville d'Inde. Presque une tragédie. F- Possessif. Ville du Bengladesh. Indique la matière. G- Composée. H- Concept. Faux. I- Racler la lande. J- Oiseaux. Forme d'être.

Brève : « La fin des néonicotinoïdes ? »

L'Europe a voté l'interdiction des 3 molécules les plus utilisées en traitement de semences : imidaclopride (le fameux Gaucho), thiamethoxame (Cruiser) et clothianidine (application fin 2018). En France, un amendement de la loi sur l'alimentation (non finalisée) élargit l'interdiction à l'ensemble des molécules ayant un mode d'action identique (définition qui reste à préciser). La page néonicotinoïdes semble devoir être tournée, bonjour les pyréthrinoïdes et autres avermectines ! La question des insecticides et de leur impact sur la biodiversité n'est pas résolue mais la disparition de cette famille de molécules appliquées discrètement avec les semences et sur une grande part des cultures, très «efficaces» sur les espèces cibles et non cibles et très persistantes dans l'environnement est quand même une satisfaction pour les environnementalistes.

Grille 1 : 1- Secrétaire. 2- Éléphant. 3- Rémé. Tech. 4- Pentade. 5- Ère. Rac(ine). Ea. 6- Ni. Déchets. 7- Tenu. Caire (au abs). 8- Air. Mauves (Charles Martel à Poitiers). 9- Pie. Tof. 10- Ruelle. Née. 11- Ens. Oeuf.
A- Sélénitaire. B- Éléments. Ur. C- Canoë. Nelle. D- Rua. Dé. Je. E- Effare. Mée. F- Ta. Dacca. Ea. G- Aréiformé. H- Idée. Ebone. I- Étrier. J- Échassiers. Ea.